

COMMUNE DE DOMECY-SUR-CURE
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8 + 3 proc.
Qui ont pris part au vote : 11

L'an deux mil vingt et un et le neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal de **DOMECY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Etaient présents : Marc PAUTET, Maire, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Adjoint, Noëlle RAUSCENT, Jean-Luc VAN-DORPE, Sylvie JUNG, Violaine PUJO-ROLLAND et Evelyne BAILLEUX, conseillers.

Absent(s) excusé (e.s) : Pierre-Etienne BREGUET (proc. M.PAUTET), Christian BERTHIER (proc. Jean-Luc VAN-DORPE) et Richard THOUARD (proc. Vincent BLANCHARD).

Secrétaire de séance : Sylvie JUNG a été nommée secrétaire de séance.

1-INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DOMECY-sur-CURE- RECONDUCTION.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%, sans exonération.

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024). Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Vote : 8 POUR +3 PROC.

2-DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE.

- M. le maire expose au conseil municipal le courrier concernant le voyage scolaire des enfants de l'école maternelle de Cure.

La Directrice évoque la crise sanitaire qui a contraint l'école à ne pas organiser de fête de fin d'année deux ans de suite et le fait que généralement les frais sont partagés avec l'école de Sauvigny-le-Bois qui cette année ne participe pas au voyage.

Le coût total est de 576.00 € TTC.

Le conseil municipal décide :

- Donne son accord de principe pour une subvention et reporte le vote de la somme au prochain conseil en attendant de connaître les besoins de la coopérative pour l'année prochaine.

3-DEMANDE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'EGLISE DE DOMECY.

M. Pierre DEFERAUDY, 2^{ème} Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui apparaît judicieux de monter un dossier de demande de protection au titre des monuments historique de l'église Saint Romain à DOMECY.

Les avantages étant les suivants :

- Promouvoir le patrimoine local
- Inclure notre église dans le circuit touristique
- Trouver les moyens financiers avec le ministère de la culture et les mécènes pour sauvegarder notre patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches utiles pour aboutir à la protection au titre des Monuments Historiques de l'église de DOMECY.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 8 POUR et 3 PROC

4-CHANGEMENT DE MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX A L'ÉGLISE DE DOMECY.

M. Pierre DEFERAUDY, 2^{ème} Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de changer de Maître d'œuvre concernant les travaux à réaliser à l'église de DOMECY.

Il présente les devis de maîtrise d'œuvre de M. Cyril DREAU et constate les économies réalisées pour le budget de la commune.

Il se présente comme suit :

Cyril DREAU, Métreur Concepteur :

Elaboration des plans : 830.00 € HT

Consultation des entreprises : 10 080.00 € HT

Suivi des travaux : 11 160.00 € HT

Total HT : 22 070.00

TVA 20 % : 4 414.00 €

Total TTC : 26 484.00 €

B + M Architecture, Sébastien MEMET :

Mission de contrôle : 2 455.00 € HT

TVA 20% : 491.00 €

Total TTC : 2 946.00 €

Soit un total de 24 525.00 € HT et 29 430.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer la proposition d'honoraires de Cyril DREAU et de M. Sébastien MEMET et tous les documents concernant ce dossier.

Vote : 8 POUR et 3 PROC

5-CHANGEMENT DE MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX A L'ÉGLISE DE DOMECY- DEDIT ET PENALITES M. Thierry LEYNET, Architecte en charge du dossier de l'église DOMECY.

M. Pierre DEFERAUDY, 2^{ème} Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal le changement de Maître d'œuvre concernant les travaux à réaliser à l'église de DOMECY.

Aujourd'hui M. Thierry LEYNET, Architecte en charge du dossier sera remplacé par M. Cyril DREAU et se voit attribuer une indemnité de pénalité à la charge de la commune de DOMECY-sur-CURE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier et à émettre le mandat de pénalités à l'ordre de M. Thierry LEYNET.**

Vote : 8 POUR + 3 PROC.

6-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE CONCERNANT LES ETUDES PREALABLES A LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES - ROUTE D'AVALLON ET ROUTE DE CURE.

M. le Maire présente au conseil municipal la convention d'assistance technique concernant l'étude préalable à mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées route d'Avallon et route de Cure.

Le montant des honoraires se présente comme suit :

Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage :	4 062.50 € HT
Tva 20.00 %	812.50 €
Total TTC :	4 875.00 €

Réunion supplémentaire, si nécessaire : 195.00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance technique avec l'ATD 89.

Vote : 8 POUR + 3 PROC.

7-VENTE DE TERRAIN A USY – PARTIE COMMUNALE :

M. le Maire présente au conseil municipal la demande écrite de Mr Olivier ARNU concernant son souhait d'acquérir une partie de terrain située en continuité de ses parcelles, parcelle cadastrée Section A n° 1104 afin de mettre à jour les limites respectives de propriétés avec la commune et M. Michel TAILLARD.

La vente concerne environ 64 m² sur la parcelle Section A n°1104 sur la rue des roches, Usy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VENDRE** le petit bout de terrain d'une superficie de 64 m² pour la somme de 10.00 € le m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vote : 8 POUR + 3 PROC.

8- PRIX DU M3 D'ASSAINISSEMENT :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation du tarif du M3 à l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

- Prix du M3 Assainissement : 1.00 € HT le m3
- Prix de l'abonnement :40.00 HT/an

A compter du 1^{er} juillet 2021, applicable au 1^{er} juillet 2022.

Vote : 8 POUR + 3 PROC

9-AUGMENTATION DU TARIF DE L'ABONNEMENT AU SERVICE DE L'EAU.

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter l'abonnement pour l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

- Prix de l'eau :0.85 € HT le m3
- Prix de l'abonnement :40.00 HT/an

A compter du 1^{er} juillet 2021, applicable au 1^{er} juillet 2022.

Vote : 8 POUR + 3 PROC.

10-INFOS DU MAIRE :

- Panneaux à installer à Notre Dame : un arrêté du Maire sera pris pour interdire le stationnement et la circulation des véhicules à moteur sauf les ayants droits, feu interdit
- Le colis des Aînés sera distribué le 19 juin 2021 – prix de revient 35.00 € pour les personnes seules et 62.70 € pour les couples.
- Feux d'artifice : mercredi 14 juillet prévoir une réunion pour organiser la randonnée et l'apéro à Culêtre.
- Le vide-grenier aura lieu le 04 juillet 2021 à Usy, pas de contrainte particulière à cette organisation.
- L'Association du Vieux Domecy fera des ventes au profit de l'église.

11- INFOS DIVERSES :

- Mme Sylvie JUNG fait le compte-rendu des réunions du Parc du Morvan auxquelles elle a assisté.

Séance levée à 21h30